



INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU CENTRE

rue Milcamps 13 B 7100 La Louvière

Matricule: 55 222 100 97

2022-2023

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE QUALIFICATION 3^{ème} DEGRE

AGENT(E) D'EDUCATION

L'agent(e) d'éducation exerce une activité sociale et éducative. Il/elle accompagne des enfants, des adolescents, des personnes handicapées, des adultes en difficulté, etc. en fonction d'objectifs définis par le projet éducatif de l'institution dans laquelle il/elle travaille. Il/elle assure aux bénéficiaires un cadre sécurisant et stimulant, leur propose des activités valorisantes et veille à leur évolution. Il/elle les aide à surmonter leurs difficultés quotidiennes.

L'agent(e) d'éducation peut travailler dans l'aide à la jeunesse, l'enseignement, l'aide aux personnes handicapées mentales ou physiques, les maisons de repos, les services de proximité, les centres d'accueil d'urgence.

A côté du travail en institution se développent de nouvelles structures qui interviennent directement dans le milieu de vie des personnes prises en charge.

GRILLE HORAIRE

	5 ^e	6 ^e
<u>FORMATION COMMUNE</u>		
Morale – Religion	1	1
Philosophie et éducation à la citoyenneté	1	1
Français	4	4
Histoire	1	1
Géographie	1	1
Formation scientifique	2	2
Education économique et sociale	2	2
Mathématique	2	2
Langue moderne I Anglais ou Néerlandais	2	2
Education physique	2	2
<u>OPTION DE BASE GROUPEE</u>		
Psychologie appliquée	4	4
Techniques éducatives	4	4
Déontologie – législation	2	2
Education à la santé	2	2
TP et stages	4	4
<u>TOTAL</u>	34	34

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Favoriser le développement des compétences visant à :

- s'intégrer dans une diversité de situations de travail, de s'adapter à différentes méthodes de travail ;
- donner du sens aux gestes et attitudes professionnels ;
- travailler en équipe et en réseaux ;
- s'inscrire dans un projet (personnel, professionnel, du bénéficiaire, d'une institution).

DIPLOMES EN FIN DE CYCLE

- Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS)
- Certificat de qualification permettant une insertion directe dans le monde du travail (CQ6).

POURSUITE DES ETUDES ET FORMATION

Enseignement supérieur non universitaire :

- éducateur spécialisé A1,
- assistant social,
- logopède,
- ergothérapeute,
- instituteur/AESI, etc.

Remarque : les études sont réglementées par le Règlement des études, le R.O.I., les Projets éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut.